



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WG.8/L.1/Add.1  
12 octobre 1995

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT  
Groupe de travail spécial sur les perspectives  
commerciales dans le nouveau contexte  
du commerce international  
Première session  
Genève, 9 octobre 1995  
Point 7 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SPECIAL SUR LES PERSPECTIVES  
COMMERCIALES DANS LE NOUVEAU CONTEXTE DU COMMERCE INTERNATIONAL  
SUR SA PREMIERE SESSION

Rapporteur : M. M. Nishioka (Japon)

Additif

POINTS 3 ET 4 (suite)

Orateurs :           Ethiopie  
                          Cuba  
                          Chine  
                          Nouvelle-Zélande  
                          Australie  
                          Bangladesh (par. 11 et 16 à 17)  
                          Hongrie  
                          Egypte  
                          République-Unie de Tanzanie

Note à l'intention des délégations

Le présent projet de rapport est un texte provisoire qui est distribué  
aux délégations pour approbation.

Toute demande de modification doit être soumise, en anglais ou en  
français, au plus tard le vendredi 20 octobre 1995 à la :

Section d'édition de la CNUCED  
Bureau E.8102  
Télécopieur : 907 0056  
Téléphone : 907 5656 ou 5655

Chapitre I

NOUVELLES PERSPECTIVES COMMERCIALES DECOULANT DE LA MISE EN OEUVRE  
DES ACCORDS DU CYCLE D'URUGUAY DANS CERTAINS SECTEURS  
ET SUR CERTAINS MARCHES

(Point 3 de l'ordre du jour)

et

ANALYSE DES MOYENS DE DONNER EFFET A LA DECISION RELATIVE AUX DISPOSITIONS  
SPECIALES EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES FIGURANT DANS  
L'ACTE FINAL DU CYCLE D'URUGUAY

(Point 4 de l'ordre du jour)

(suite)

1. Uruguay (A insérer ici. Voir TD/B/WG.8/L.1/Add.2).
2. Le représentant de l'Ethiopie a déclaré que les PMA étaient de plus en plus marginalisés en raison de l'effritement du SGP ainsi que des préférences accordées aux pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et qu'ils n'avaient pas les moyens administratifs et techniques voulus pour tirer pleinement parti des Accords du Cycle d'Uruguay. La mise en oeuvre de ces accords risquaient d'aggraver l'inégalité de la répartition des revenus au niveau national. Les PMA n'avaient pas les ressources nécessaires pour venir en aide aux travailleurs des secteurs vulnérables. De l'avis général, ils étaient particulièrement exposés aux effets négatifs du Cycle et méritaient une attention particulière, avec notamment la mise en place d'un "filet de protection" pour atténuer ces effets. A cet égard, le représentant approuvait pleinement les mesures de protection envisagées dans le document établi par le secrétariat. Il proposait également que les conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action en faveur des PMA, effectué à New York soient incorporées dans le document final de la session du Groupe de travail.
3. Le représentant de Cuba a souligné l'importance de l'analyse des perspectives commerciales ouvertes par les Accords du Cycle d'Uruguay pour les pays en développement qui, comme le sien, étaient lourdement tributaires du commerce extérieur. Le respect de la lettre et de l'esprit de l'Accord sur l'agriculture devrait contribuer à l'élargissement des débouchés commerciaux, mais la tarification avait déjà eu certains effets négatifs. En ce qui concernait les mesures non tarifaires, il y avait lieu de s'inquiéter du recours accru, ces dernières années, à des restrictions quantitatives, à des mesures relevant de la "zone grise", ainsi qu'à des droits antidumping ou à

des droits compensateurs, qui avaient considérablement limité l'accès de produits particulièrement importants pour les pays en développement aux marchés des pays industrialisés. La progressivité des droits pour les produits industriels tropicaux et d'autres biens au stade final de la transformation constituait également une tendance négative qu'il fallait inverser.

4. L'accès aux marchés et les débouchés commerciaux pourraient être élargis si l'on améliorait les schémas de préférences en vigueur, en les étendant aux produits agricoles et textiles et en augmentant les marges de préférence pour les produits déjà visés. Il en irait de même si l'on réduisait ou supprimait les mesures non tarifaires, en application du régime spécial et plus favorable prévu pour les pays en développement. Il fallait envisager d'étendre le bénéfice de telles mesures aux médicaments et produits de l'industrie pharmaceutique.

5. Les pays en développement avaient pris une part active au Cycle d'Uruguay, mais malgré leur désir de profiter des nouvelles conditions commerciales, les possibilités d'en retirer des avantages concrets étaient minces - ce à quoi il fallait remédier. Dans le cas de Cuba, les débouchés étaient limités par l'embargo économique, commercial et financier imposé unilatéralement par les Etats-Unis. La situation risquait d'être aggravée par de nouvelles mesures qui entraveraient les échanges de Cuba avec des pays tiers, comme celles qui étaient prévues dans la loi Helms-Burton dont le caractère extraterritorial était contesté par de nombreux pays. Cuba continuerait néanmoins à ne ménager aucun effort pour que les principes du système commercial multilatéral et les engagements pris soient pleinement respectés.

6. Le représentant de la Chine a déclaré que, vu la fragilité économique des PMA et le faible volume de leur commerce, qui consistait surtout en exportations de produits ayant une faible valeur ajoutée, l'effritement des marges préférentielles du SGP, découlant des réductions tarifaires du Cycle d'Uruguay, risquait d'avoir de graves conséquences pour ces pays. Les dispositions spéciales en faveur des PMA qui étaient prévues dans les Accords du Cycle devraient faciliter leur développement économique et commercial, ainsi que leur intégration dans le système commercial international. Quant à la question fondamentale de savoir comment traduire les engagements en mesures concrètes, les PMA devaient, certes, être les principaux artisans de leur développement économique, mais il fallait leur accorder un traitement

différencié et préférentiel dans la mise en oeuvre des Accords. Ils avaient également besoin d'une assistance financière et technique. Il importait aussi de suivre, à l'échelle internationale, l'évolution de la situation compte tenu des besoins particuliers des PMA, car une analyse approfondie permettrait d'arrêter des mesures concrètes pour aider ces pays à accroître leur compétitivité ainsi que pour leur permettre d'exploiter les nouveaux débouchés commerciaux et enrayer ainsi leur marginalisation. Le représentant espérait que la CNUCED poursuivrait ses travaux sur ces pays dans le nouveau contexte du commerce international, conformément aux recommandations adoptées à la réunion ministérielle de haut niveau sur les PMA, qui s'était tenue récemment à New York.

7. La représentante de la Nouvelle-Zélande jugeait positifs les résultats du Cycle d'Uruguay, en particulier l'incorporation de l'agriculture dans le système commercial multilatéral. Cela serait bénéfique et aux pays développés et aux pays en développement, comme le secrétariat l'indiquait dans le document TD/B/WG.8/2. Ce document soulignait également l'importance des questions d'application pour la concrétisation des avantages offerts par certaines des dispositions convenues pendant le Cycle d'Uruguay. La Nouvelle-Zélande était parfaitement consciente de la nécessité de suivre de près la façon dont les pays s'acquittaient de leurs engagements, pour prévenir tout amenuisement des nouveaux débouchés. Les effets dynamiques du Cycle d'Uruguay étaient un aspect important dont il n'avait pas été tenu compte dans certaines évaluations.

8. A propos du point 4 de l'ordre du jour, le manque de renseignements concrets à ce stade précoce ne permettait pas d'évaluer de façon précise la mise en oeuvre des engagements dans le secteur de l'agriculture. Il faudrait étudier de façon approfondie les résultats effectifs du Cycle, en axant l'analyse sur les débouchés commerciaux qui en découlaient, en particulier pour les pays en développement. Il convenait à cet égard de faire le départ entre les résultats du Cycle et les fluctuations normales des marchés.

9. Il fallait poursuivre les travaux entrepris pour donner effet aux dispositions spéciales en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés, en se fondant sur des données solides concernant les résultats effectifs, et trouver des moyens pratiques et pragmatiques de mettre à profit toute la gamme des programmes offerts par les organisations internationales.

Il convenait notamment de se pencher sur la question de l'assistance technique, et sur celle de l'élimination de la progressivité des droits. La nécessité d'ouvrir plus largement les marchés et de poursuivre les efforts de libéralisation ne devait pas être perdue de vue.

10. Le représentant de l'Australie a déclaré que son pays appuyait sans réserve les travaux du Groupe, qui constituaient un secteur d'activité essentiel de la CNUCED et revêtaient une importance particulière pour l'établissement de liens entre le commerce et le développement. L'amélioration des conditions de la concurrence à l'échelle mondiale représentait le résultat le plus valable et le plus durable du Cycle d'Uruguay, et c'étaient ces conditions mêmes qui ouvraient de nouvelles perspectives. Il ne faisait cependant aucun doute que les pays en développement, et en particulier les PMA, avaient besoin d'une assistance. La participation au commerce passait par la définition des débouchés, l'établissement de marchés, l'acquisition d'une réputation commerciale et la création d'une communauté d'exportateurs pour pouvoir tirer parti de ces débouchés. Ce dernier objectif était une priorité nationale. La CNUCED pouvait aider à définir les débouchés, et les travaux du secrétariat étaient très utiles à cet égard. Elle pouvait également fournir une assistance technique pour la commercialisation et la promotion des exportations, mais sans communauté d'exportateurs il ne saurait y avoir d'échanges. La politique des pouvoirs publics était donc capitale à cet égard, et le représentant demandait au Groupe de travail d'accorder davantage d'attention à la question.

11. Se référant à la suggestion faite par un orateur précédent, selon laquelle le débat devait se limiter aux perspectives commerciales, le représentant du Bangladesh a dit qu'il ne fallait pas éluder d'autres questions, difficultés et problèmes connexes, si l'on voulait suivre une démarche équilibrée débouchant sur des conclusions logiques. Des échanges de vues constructifs, tenant compte de tous les aspects pertinents des questions inscrites à l'ordre du jour, devaient être encouragés dans l'intérêt de l'ensemble des parties concernées.

12. Mexique (A insérer ici. Voir TD/B/WG.8/L.1/Add.2).

13. Le représentant de la Hongrie a dit que le mandat du Groupe de travail était un texte négocié qui définissait de manière suffisamment précise les exigences communes des Etats membres de la CNUCED. Il était donc surpris que, dans le document TD/B/WG.8/2, le secrétariat n'ait pas mis l'accent sur

les nouvelles perspectives commerciales découlant de la mise en oeuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Il y avait lieu de s'inquiéter du fait que le secrétariat s'était attaché à évaluer ces accords, à en dégager des conclusions générales, à proposer des travaux futurs pour la CNUCED et à formuler des déclarations de politique générale sur les résultats du Cycle. Par ailleurs, il proposait que la CNUCED contribue à surveiller l'application et l'interprétation de ces accords. Or ces tâches débordaient le cadre du mandat du Groupe de travail, eu égard aux délibérations précédentes du Conseil et aux préparatifs de la neuvième session de la Conférence, et la plupart d'entre elles ne faisaient même pas partie du mandat de la CNUCED.

14. Enfin, citant le paragraphe 90 du rapport selon lequel "... il se peut que les pays en développement et les économies en transition, en particulier les moins développés, manquent des capacités institutionnelles et administratives qui leur permettraient de déterminer les possibilités spécifiques offertes au niveau des pays et d'évaluer les incidences des mesures prises dans le cadre de ces accords", l'orateur a dit que le secrétariat semblait introduire une nouvelle terminologie en se référant aux pays en transition, "en particulier les moins développés". Les catégories de pays auxquelles s'appliquait le rapport avaient été clairement définies dans le mandat. En outre, le représentant s'est fermement élevé contre le fait que le rapport semblait mettre en doute les capacités institutionnelles et administratives de pays comme le sien d'identifier les différentes possibilités découlant du Cycle d'Uruguay et d'évaluer les incidences des mesures prises dans le cadre des Accords.

15. Le représentant de l'Egypte \*/ a dit qu'il ne partageait pas le point de vue du représentant de l'Union européenne selon lequel le mandat du Groupe de travail limitait la portée de ses travaux à la "Décision sur les mesures en faveur des PMA" désignée dans le mandat par l'expression "décision relative aux dispositions spéciales". Il se pouvait que ce libellé soit relativement vague ou imprécis, mais même si l'idée était de renvoyer à cette décision spécifique, il lui semblait difficile de la traiter sans examiner les divers accords du Cycle d'Uruguay, vu que la décision en question se référait en divers endroits aux dispositions spéciales prévues à l'intention des PMA.

---

\*/ La première intervention faite par l'Egypte sera consignée dans le document TD/B/WG.8/L.1/Add.2.

Il n'adhérait pas non plus à l'opinion de l'Union européenne selon laquelle le Groupe devait centrer ses débats sur les effets positifs du Cycle. Les Accords du Cycle d'Uruguay étaient entrés en vigueur et, vu leur complexité, le Groupe de travail devait concentrer son attention sur les moyens de les mettre en oeuvre et d'en tirer le meilleur parti possible, et sur la manière dont les pays en développement peuvent le mieux mettre à profit les délais de transition.

16. Le représentant du Banladesh a fait observer qu'à terme, les Accords du Cycle d'Uruguay auraient des incidences sur l'économie mondiale tout entière, même si certains pays devaient rencontrer plus de difficultés que d'autres. Malheureusement, en raison de leurs carences structurelles, les PMA étaient les moins armés pour surmonter ces difficultés. Le document TD/B/WG.8/3 décrivait correctement la situation, mais il aurait pu être étoffé pour approfondir l'analyse sans s'écarter sensiblement des conclusions qui en étaient tirées. Les PMA avaient franchi un grand pas en rejoignant le système commercial international, et le régime postérieur au Cycle d'Uruguay leur procurerait à n'en pas douter des avantages; mais, face à la concurrence mondiale, ils avaient besoin de l'appui de la communauté internationale pour remédier aux déficiences de leur infrastructure. Il fallait pour cela mettre en valeur les ressources humaines et développer les capacités d'exportation dans les secteurs des services.

17. L'objectif consistant à sortir les PMA du piège de la pauvreté serait bénéfique tant aux pays en développement qu'aux pays développés en créant de nouveaux marchés intéressants à l'exportation. Les efforts du secrétariat devaient viser à doter les PMA des moyens d'améliorer leurs résultats commerciaux. Les suggestions formulées aux paragraphes 65 et 67 du document du secrétariat méritaient d'être pleinement appliquées, notamment l'idée du "filet de protection".

18. Au sujet du point 4 de l'ordre du jour, le représentant de la République-Unie de Tanzanie a dit que la situation à laquelle se heurtaient les PMA exigeait une attention particulière et des mesures constructives pour faciliter l'expansion de leurs débouchés commerciaux. Il a fait observer que certains Accords du Cycle d'Uruguay laissaient aux PMA des délais plus longs pour les mettre en application. Cependant, ces délais restaient relativement courts par rapport au temps qu'il leur faudrait pour renforcer les infrastructures nécessaires en matière de production et d'exportation.

Tel était le cas en particulier des capacités institutionnelles et des ressources humaines à mettre en place pour que les PMA puissent tirer parti des dispositions pertinentes des Accords. L'application de la Décision sur les mesures en faveur des PMA serait en grande partie tributaire du degré de volonté politique et d'une surveillance constante, ainsi que de la fourniture d'une assistance technique adéquate aux PMA.

19. Le Groupe de travail devait prendre en considération tous les secteurs recensés par le secrétariat de la CNUCED, compte tenu de la complexité du système commercial international. Une attention particulière devait être accordée à la mise en valeur des ressources humaines dans les PMA pour leur permettre de maîtriser un environnement commercial compétitif, des technologies nouvelles et les autres défis qui se profilait. Concernant les mesures de suivi, il y avait lieu de compléter l'évaluation globale de l'incidence des résultats du Cycle d'Uruguay par des évaluations pour les différents pays, de façon que la communauté internationale puisse adopter des mesures bien ciblées et suivre en permanence l'impact réel des Accords du Cycle d'Uruguay sur les PMA. Il fallait espérer également que la neuvième session de la Conférence aiderait à transposer la décision de la réunion ministérielle de Marrakech relative aux PMA en mesures concrètes.

-----